



GUIDE DES AIDES ET APPELS À PROJET POUR LES PORTEURS DE PROJETS SPORT SANTÉ EN HAUTE GARONNE



PROJET SOUTENU par le Conseil départemental de la Haute-Garonne



**Promotion
Santé**
Occitanie

UN OUTIL DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR LES PORTEURS DE PROJETS



COMPRENDRE LA DÉMARCHE

Pour accompagner votre démarche projet et affiner votre recherche nous vous proposons de la structurer autour d'une entrée « statut juridique »

VOUS ÊTES :

**ACTEURS
ASSOCIATIFS**

**ACTEURS
PUBLICS**

**ACTEURS
PRIVÉS**

VOUS ÊTES UN ACTEUR ASSOCIATIF

et vous cherchez une aide sur la thématique :

**Inclusion sociale et
Accessibilité**

**Santé et
Bien-être**

**Education
et Culture**

**Développement
associatif et
économique**

**Aménagement
du territoire et
Environnement**



RETOUR AU SOMMAIRE

Soutien des clubs sportifs «Occitanie sport pour tous»

La Région occitane sous la forme d'une aide à l'acquisition de matériels sportifs les clubs qui évoluent au niveau local ou régional ayant un impact social fort sur leur territoire, qu'ils se situent en milieu rural ou urbain.

QUAND ?
Les dossiers sont à déposer avant le **30 septembre 2024**
En cas d'éligibilité, les dossiers seront soumis pour vote à l'Assemblée délibérative régionale (Commission Permanente) sous un délai pouvant aller jusqu'à 3 mois, à compter de la date où le dossier sera complet.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire :
Site de Toulouse
- Téléphone : 05 61 39 64 05

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Fonds-d-aides-sportifs-Occitanie-sport-pour-tous>

Fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap

La Région Occitane accompagne les personnes en situation de handicap pour la pratique d'un sport à travers une aide à l'acquisition de matériel sportif à destination des comités départementaux ou des clubs affiliés à la Fédération Française de Handisport ou de Sport Adapté.

QUAND ?
Les dossiers sont à transmettre avant le **30 septembre 2024**.
Instruction par la Région : les dossiers seront instruits au fil de l'eau par la Région et, en cas d'éligibilité, seront soumis à une vote de la Commission Permanente dans un **délai de 3 mois une fois le dossier complet**.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire :
Valérie GARCIA
- Téléphone : 04 67 22 96 77
- Mail : valerie.garcia@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Fonds-d-aides-accessibilite-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>

Soutien des manifestations sportives

Dans le cadre de sa politique sportive, la Région Occitane / Pyrénées-Méditerranée soutient les organisations de manifestations sportives qui contribuent à l'animation de ses territoires, à son développement économique et son rayonnement.

QUAND ?
Les demandes sont à déposer au plus tard **6 mois avant la date de début de la manifestation**

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire :
Stéphanie OLIVIER
- Téléphone : 05 61 39 45 50
- Mail : stephanie.olivier@laregion.fr

MONTANT DE LAIDE
Pour le soutien des manifestations internationales (exception : 25% maximum du coût d'organisation TTC)
Pour le soutien des manifestations nationales et internationales, 25% maximum du coût d'organisation TTC (dépenses directes) plafonnées à 3000€ C. Ce taux pourra être porté à 50 % pour les manifestations handisport ou sport adapté.
Pour le soutien des manifestations à fort impact territorial, 25% maximum du coût d'organisation TTC (dépenses directes) plafonnées à 5 000 €. Ce taux pourra être porté à 50 % pour les manifestations handisport ou sport adapté.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Fonds-d-aides-accessibilite-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>

Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

La création et la réhabilitation d'équipements sportifs visent à faciliter l'accès pour tous à la pratique sportive, tout en contribuant à un aménagement équilibré du territoire régional et à son développement économique. La Région soutient les projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs d'intérêt régional, territorial ou local.

QUAND ?
Les demandes sont à déposer avant le **début des travaux**.

MONTANT DE LAIDE
Les taux d'intervention seront notamment modulés en fonction de l'emplacement du projet en termes d'impacts environnementaux et d'inclusivité.
Pour tout renseignement complémentaire :
Direction des Sports
- Téléphone : 05 61 39 64 42

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Soutien-a-la-construction-et-a-la-renovation-d-equipements-sportifs>

Programme d'accompagnements Sport-Santé 2024/2025

Cette demande de financement vise à structurer des projets développant une offre d'accompagnement aux associations du territoire afin de garantir l'accès des habitants à une offre sport-santé cohérente, de proximité, régulière et adaptée.

QUAND ?
Les dossiers doivent être déposés au plus tard le **30 septembre 2024 à 23h59**.

MONTANT DE LAIDE
L'aide est plafonnée à 10 000 € pour un projet.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Le candidat doit compléter le dossier de candidature + Programme d'accompagnements Sport-Santé auprès des acteurs du territoire 2024-2025 - disponible sur le site : <https://subventions.haute-garonne.fr/>
Tout renseignement complémentaire concernant l'appel à projets peut être obtenu :
- Par téléphone au 05 34 33 35 98
- ou au 05 34 33 39 75
- Par mail sport_sante@cd31.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.haute-garonne.fr/regions-projets-associatives>

Les Maisons Sport-Santé, un outil d'égalité des chances et d'accès au droit de santé par le sport

Les Maisons Sport Santé (MSS) ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité.

QUAND ?
Depuis le 31 octobre 2023, les demandes d'habilitation peuvent être déposées au fil de l'eau.
La réponse est apportée sous 2 mois après la date de complétion du dossier déposé sur la plateforme démarches simplifiées

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
- Toutes les demandes d'habilitation doivent être déposées sur la plateforme **Démarches simplifiées** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/habilitation-maison-sport-sante>
- Pour toute question relative au cadre réglementaire ou au réseau national des MSS : polite.sante@creps-vichy.sports.gouv.fr
- Pour toute question relative aux MSS de Haute-Garonne : contacter la Délégation départementale de l'ARS 31 ou la SDUES 31

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Démarches simplifiées
- Santé & Bien-être
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/habilitation-maison-sport-sante>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone urbaine visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation des espaces publics, des équipements récréatifs, culturels et sportifs, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/lu_bu_os_51_1_amelioration_cadre_de_vie_urb_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 62 : lonel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (enquêtes PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

MONTANT DE LAIDE
Seul minimum d'aide subventionnable : **20000€**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Amelioration-du-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-defavorisee-44880>

Volet Pyrénées: Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources

L'objectif est de soutenir l'économie pyrénéenne basée sur une activité touristique qui doit s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et aux publics ciblés, ainsi que sur des filières professionnelles spécifiques liées à l'important potentiel de ressources naturelles minérales et biologiques ; et de soutenir les démarches collectives dans une approche interrégionale.

QUAND ?
Sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE LAIDE
Seul minimum d'aide subventionnable : **10000€**, pour les actions de préservation et de valorisation du patrimoine pyréenien ce plancher est **taé à 150 000 €**.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/lu_bu_os_51_1_volet_pyrénées_v2_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les territoires Massif des Pyrénées des départements 09-11-31-66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/volet-pyrenees>

Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous en zone urbaine

Cette action vise à renforcer l'attractivité des territoires, en valorisant leur patrimoine culturel, naturel, mémorial et favorisant une montée en gamme, une diversification de l'offre touristique, culturelle et de loisirs, une amélioration des conditions d'accueil, dans une approche innovante.

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE LAIDE
Seul minimum d'aide subventionnable : **20000€**

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/lu_bu_os_51_1_equipements_culturels_touristiques_et_loisirs_rural_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 62 : lonel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (enquêtes PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Developper-les-equipements-culturels-touristiques-et-de-loisirs-pour-tous-en-zone-urbaine>

Pour une région Occitanie plus inclusive et solidaire

La Région Occitanie est engagée de longue date pour l'égalité de toutes et tous, et même ainsi une politique volontariste et active pour un territoire, une société, où chaque citoyen ou citoyenne est considéré et trouve sa place ; peu importe son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son lieu d'habitation, son handicap, son degré d'autonomie ou encore son origine.

QUAND ?
Pour l'AP 2025 - Les dossiers doivent être déposés entre le **1^{er} août et le 30 septembre 2024**

MONTANT DE LAIDE
Le montant de la subvention régionale est **taé à 7500 € maximum par projet, plafonné à 50 % des dépenses éligibles**.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Les candidatures doivent être adressées par voie électronique via la plateforme de dépôt - Mes aides en ligne - <https://mesaidesenligne.laregion.fr/>
Tout renseignement complémentaire concernant l'appel à projets peut être obtenu auprès de la Direction de la Santé, des Solidarités et du Logement **Service Égalité Citoyenneté** :
Mail : egalite.citoyennete@laregion.fr
Tel : 04 61 33 66 93

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Inclusion-citoyennete>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone rurale visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation d'équipements culturels, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE LAIDE
Seul minimum d'aide subventionnable : **20000€**

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/lu_bu_os_51_1_amelioration_cadre_de_vie_rural_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 62 : lonel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (enquêtes PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Amelioration-du-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-rurale>

Proposer un projet !

La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans six champs d'action :
- Les métiers pour le futur
- L'égalité des chances et l'inclusion
- Une vie et une alimentation saines
- Les mobilités durables
- La biodiversité et les forêts
- Les modèles sociaux collaboratifs
- La dynamique des territoires.

QUAND ?
Toute candidature doit être déposée au **minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision** (les dates sont disponibles sur le site de la fondation Michelin).

MONTANT DE LAIDE
Le financement se fait sous la forme d'un don et est encadré par une convention de mécénat.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
- Acteur privé
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Éducation & Culture
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://projets.fondation-michelin.optinytom.com/fr/>

Fondation Transdev

Filiale de la Caisse des dépôts, institution financière publique française, le groupe Transdev vise à développer la mobilité sous toutes les formes. La Fondation Transdev soutient chaque année des projets dans six domaines : l'accès à l'emploi, l'éducation, la culture, la santé, le sport et la médiation sociale. Grâce à cette aide, les collectivités peuvent, par exemple, agir sur l'activité physique, l'accès aux déjeunés et aux soins, et lutter contre les inégalités sociales.

QUAND ?
Au fil de l'eau tout au long de l'année.

MONTANT DE LAIDE
Le soutien peut porter sur **30 % à 40% maximum du montant du projet (cofinancement indispensable)**, dans la limite de **15 000 euros** par projet.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Suivre la procédure de dépôt de dossier décrite sur le site internet
La Fondation Transdev dispose de correspondants locaux accompagnant les porteurs de projets afin de s'assurer de l'éligibilité du projet, puis d'apporter un soutien à l'élaboration du dossier de candidature.
Fondation Transdev :
<https://fondation.transdev.com/deposer-un-projet/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Le projet doit être porté par une structure éligible au mécénat et ancrée dans les territoires desservis par les réseaux de transport dont l'entreprise est opératrice.

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://fondation.transdev.com/deposer-un-projet/>

Les Maisons Sport-Santé, un outil d'égalité des chances et d'accès au droit de santé par le sport



APPELS À PROJETS

RETOUR AU SOMMAIRE

Les Maisons Sport Santé (MSS) ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité.

QUAND ?

Depuis le 31 octobre 2023, les demandes d'habilitation peuvent être déposées au fil de l'eau. La réponse est apportée sous 2 mois après la date de complétude du dossier déposé sur la plateforme démarches simplifiées

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

- Toutes les demandes d'habilitation doivent être déposées sur la plateforme «Démarches simplifiées» : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/habilitation-maison-sport-sante>
- Pour toute question relative au cadre réglementaire ou au réseau national des MSS : Pole-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr
- Pour toute question relative aux MSS de Haute-Garonne: contacter la Délégation départementale de l'ARS 31 ou la SDJES 31.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://www.cccr.ars.sante.fr/les-maisons-sport-sante-un-outil-degalite-des-chances-et-dacces-au-droit-de-sante-par-le-sport>

MONTANT DE L'AIDE

Dotation de fonctionnement (Montant non précisé).

Proposer un projet !



MÉCÉNAT

RETOUR AU SOMMAIRE

La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans six champs d'action :

- Les métiers pour le futur
- L'égalité des chances et l'inclusion
- Une vie et une alimentation saines
- Les mobilités durables
- La biodiversité et les forêts
- Les modèles sociaux collaboratifs
- La dynamique des territoires.

QUAND ?

Toute candidature doit être déposée au minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision (les dates sont disponibles sur le site de la fondation Michelin).

MONTANT DE L'AIDE

Le financement se fait sous la forme d'un don et est encadré par une convention de mécénat.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver les critères d'éligibilité et la marche à suivre ici : https://fondation.michelin.com/wp-content/uploads/2023/12/Note-traitement-demarches-de-don_dec-2023.pdf

Le dépôt de la demande de donse fait en version dématérialisée sur le site Internet de la Fondation : <https://projets-fondation-michelin.opti.mytool.com/fr/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public
- Acteur privé

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Éducation & Culture
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://fondation.michelin.com/fr/proposer-un-projet-social>

Proposer un projet !



MÉCÉNAT

RETOUR AU SOMMAIRE

La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans

six champs d'action :

- Les métiers pour le futur
- L'égalité des chances et l'inclusion
- Une vie et une alimentation saines

- Les mobilités durables
- La biodiversité et les forêts
- Les modèles sociaux collaboratifs

- La dynamique des territoires.

QUAND ?

Toute candidature doit être déposée **au minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision** (les dates sont disponibles sur le site de la fondation Michelin).



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver les critères d'éligibilité et la marche à suivre ici :
https://fondation.michelin.com/wp-content/uploads/2023/12/Note-traitement-demandes-de-don_dec-2023.pdf

Le dépôt de la demande de don se fait en version dématérialisée sur le site Internet de la Fondation :
<https://projets-fondation-michelin.optimythool.com/fr/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public
- Acteur privé

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Education & Culture
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://fondation.michelin.com/proposer-un-projet/accueil>

Soutien des clubs sportifs «Occitanie sport pour tous»

La Région Occitanie accompagne sous la forme d'une aide à l'acquisition de matériels sportifs les clubs qui évoluent au niveau local ou régional ayant un impact social fort sur leur territoire, qu'ils se situent en milieu rural ou urbain.

QUAND ?
Les dossiers sont à déposer **avant le 30 septembre 2024**.
En cas d'éligibilité, les dossiers seront soumis pour vote à l'instance délibérante régionale (Commission Permanente) sous un délai pouvant aller jusqu'à 3 mois, à compter de la date où le dossier sera complet.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire :
Site de Toulouse
- Téléphone : 05 61 39 64 85

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Soutien-des-clubs-sportifs-Occitanie-sport-pour-tous>

Soutien des manifestations sportives

Dans le cadre de sa politique sportive, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soutient les organisations de manifestations sportives qui contribuent à l'animation de ses territoires, à son développement économique et son rayonnement.

QUAND ?
Les demandes sont à déposer **au plus tard 6 mois avant la date de début de la manifestation**.

MONTANT DE L'AIDE
- Pour le soutien des manifestations internationales d'exception, **25% maximum du coût d'organisation TTC**
- Pour le soutien des manifestations nationales et internationales, **25% maximum du coût d'organisation TTC** (dépenses directes) plafonnées à **30 000 €**. Ce taux pourra être porté à **50 %** pour les manifestations handisport ou sport adapté.
- Pour le soutien des manifestations à fort impact territorial, **25% maximum du coût d'organisation TTC** (dépenses directes) plafonnées à **5 000 €**. Ce taux pourra être porté à **50 %** pour les manifestations handisport ou sport adapté.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de>

Fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap

La Région Occitanie accompagne les personnes en situation de handicap pour la pratique d'une sport à travers une aide à l'acquisition de matériel sportif à destination des comités départementaux ou des clubs affiliés à la Fédération Française de Handisport ou de Sport Adapté.

QUAND ?
Les dossiers sont à transmettre **avant le 30 septembre 2024**.
Instruction par la Région : les dossiers seront instruits au fil de l'eau par la Région et, en cas d'éligibilité, seront soumis à un vote de la Commission Permanente dans un **délai de 3 mois une fois le dossier complet**.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire :
Valérie GARCIA
- Téléphone : 04 67 22 86 77
- Mail : valerie.garcia@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de>

Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

La création et la réhabilitation d'équipements sportifs visent à faciliter l'accès pour tous à la pratique sportive, tout en contribuant à un aménagement équilibré du territoire régional et à son développement économique. La Région soutient les projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs d'intérêt régional, territorial ou local.

QUAND ?
Les demandes sont à déposer **avant le début des travaux**.

MONTANT DE L'AIDE
Les taux d'intervention seront notamment modulés en fonction de l'exemplarité du projet en termes d'impacts environnementaux et d'inclusivité.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire :
Direction des Sports
- Téléphone : 05 61 39 64 42

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Soutien-a-la-construction-et-a-la-renovation-d-equipements-sportifs>

Programme d'accompagnements Sport-Santé 2024/2025

Cette demande de financement vise à structurer des projets développant une offre d'accompagnement aux associations du territoire afin de garantir l'accès des habitants à une offre sport-santé cohérente, de proximité, régulière et adaptée.

QUAND ?
Les dossiers doivent être déposés **au plus tard le 30 septembre 2024 à 23h59**.

MONTANT DE L'AIDE
L'aide est plafonnée à 10 000 € pour un projet.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Le candidat doit compléter le dossier de candidature - Programme d'accompagnements Sport-Santé auprès des acteurs du territoire 2024-2025 - disponible sur le site : <https://subventions.haute-garonne.fr/>
Tout renseignement complémentaire concernant l'appel à projets peut être obtenu :
- Par téléphone au 05 34 33 35 98 ou au 05 34 33 39 75
- Par mail sport-sante@cd31.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.haute-garonne.fr/appels-projets-candidatures>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone urbaine visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation des espaces publics, des équipements récréatifs, culturels et sportifs, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/d/b/r/6/os_5i_-_1_amelioration_cadre_de_vie_qpv_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE+ 2021-2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **200 000 €**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Ameliorer-le-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-defavorisee-44880>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone rurale visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation d'équipements culturels, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE+ 2021-2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **200 000 €**

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/d/b/r/31/os_5i_-_1_amelioration_cadre_de_vie_rural_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Ameliorer-le-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-rurale>

Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous en zone urbaine

Cette action vise à renforcer l'attractivité des territoires, en valorisant leur patrimoine culturel, naturel, mémoriel et favorisant une montée en gamme, une diversification de l'offre touristique, culturelle et de loisirs, une amélioration des conditions d'accueil, dans une approche innovante.

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE+ 2021-2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **200 000 €**

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/d/b/r/c/os_5i_-_4_equipements_culturels_touristiques_et_loisirs_rural_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Developper-les-equipements-culturels-touristiques-et-de-loisir-pour-tous-en-zone>

Volet Pyrénées: Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources

L'objectif est de soutenir l'économie pyrénéenne basée sur une activité touristique qui doit s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et aux publics cibles, ainsi que sur des filières professionnelles spécifiques liées à l'important potentiel de ressources naturelles minérales et biologiques ; et de soutenir les démarches collectives dans une approche interrégionale.

QUAND ?
Sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE+ 2021-2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **100 000 €**, pour les actions de préservation et de valorisation du patrimoine pyrénéen **ce plancher est fixe à 150 000 €**.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/c/a/les_5i_et_5ii_-_volet_pyrénées_v2_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les territoires Massif des Pyrénées des départements 09-11-31-66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Volet-Pyrenees>

Soutien des clubs sportifs «Occitanie sport pour tous»

La Région accompagne sous la forme d'une aide à l'acquisition de matériels sportifs les clubs qui évoluent au niveau local ou régional ayant un impact social fort sur leur territoire, qu'ils se situent en milieu rural ou urbain.

QUAND ?
Les dossiers sont à déposer **avant le 30 septembre 2024**
En cas d'éligibilité, les dossiers seront soumis pour vote à l'instance délibérante régionale (Commission Permanente) sous un délai pouvant aller jusqu'à 3 mois, à compter de la date où le dossier sera complet.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire : **Site de Toulouse**
- Téléphone : 05 61 39 64 85

MONTANT DE L'AIDE
L'aide de la Région est forfaitaire et comprise entre **500 € et 2000 €**.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>

Soutien des manifestations sportives

Dans le cadre de sa politique sportive, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soutient les organisations de manifestations sportives qui contribuent à l'animation de ses territoires, à son développement économique et son rayonnement.

QUAND ?
Les demandes sont à déposer **au plus tard 6 mois avant la date de début de la manifestation**.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire : **Stéphanie OLLIVIER**
- Téléphone : 05 61 39 64 50
- Mail : stephanie.ollivier@laregion.fr

MONTANT DE L'AIDE
- Pour le soutien des manifestations internationales d'exception, **25% maximum du coût d'organisation TTC**
- Pour le soutien des manifestations nationales et internationales, **25% maximum du coût d'organisation TTC** (dépenses directes) et **50% maximum du coût de la prestation sportive** à **80 %** pour les manifestations handisport ou sport adapté.
- Pour toutes les manifestations d'un impact territorial **25% maximum du coût d'organisation TTC** (dépenses directes) plafonnées à **5 000 €**. Ce taux pourra être porté à **60 %** pour les manifestations handisport ou sport adapté.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>

Fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap

La Région Occitanie accompagne les personnes en situation de handicap pour la pratique d'une sport à travers une aide à l'acquisition de matériel sportif à destination des comités départementaux ou des clubs affiliés à la Fédération Française de Handisport ou de Sport Adapté.

QUAND ?
Les dossiers sont à transmettre **avant le 30 septembre 2024**.
Instruction par la Région : les dossiers seront instruits au fil de leur par la Région et, en cas d'éligibilité, seront soumis à un vote de la Commission Permanente dans un **délaï de 3 mois une fois le dossier complet**.

MONTANT DE L'AIDE
Le montant de la subvention est **limité à 80% du coût d'acquisition du matériel**.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire : **Valérie GARCIA**
- Téléphone : 04 67 22 86 77
- Mail : valerie.garcia@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>

Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

La création et la réhabilitation d'équipements sportifs visent à faciliter l'accès pour tous à la pratique sportive, tout en contribuant à un aménagement équilibré du territoire régional et à son développement économique. La Région soutient les projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs d'intérêt régional, territorial ou local.

QUAND ?
Les demandes sont à déposer **avant le début des travaux**.

MONTANT DE L'AIDE
Les taux d'intervention seront notamment modulés en fonction de l'équipement du projet en termes d'impact environnemental et d'écobâtiment.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire : **Direction des Sports**
- Téléphone : 05 61 39 64 42

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>

Programme d'accompagnements Sport-Santé 2024/2025

Cette demande de financement vise à structurer des projets développant une offre d'accompagnement aux associations du territoire afin de garantir l'accès des habitants à une offre sport-santé cohérente, de proximité, régulière et adaptée.

QUAND ?
Les dossiers doivent être déposés **au plus tard le 30 septembre 2024 à 23h59**.

MONTANT DE L'AIDE
L'aide est plafonnée à **10 000 €** par un projet.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Le candidat doit compléter le dossier de candidature « Programme d'accompagnements Sport-Santé auprès des acteurs du territoire 2024-2025 » disponible sur le site : <https://subventions.haute-garonne.fr/>
Pour tout renseignement complémentaire concernant l'appel à projets, veuillez être obtenu :
- Par téléphone au 05 34 33 35 98 ou au 05 34 33 39 75
- Par mail sp-santé@oc31.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.haute-garonne.fr/appels-projets-candidatures>

Les Maisons Sport-Santé, un outil d'égalité des chances et d'accès au droit de santé par le sport

Les Maisons Sport Santé (MSS) ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité.

QUAND ?
Depuis le **31 octobre 2023**, les demandes d'habilitation peuvent être déposées au fil de leur date.
La réponse est apportée sous 2 mois après la date de complétude du dossier déposé sur la plateforme démarches simplifiées.

MONTANT DE L'AIDE
Dotation de fonctionnement (Montant non précisé).

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
- Toutes les demandes d'habilitation doivent être déposées sur la plateforme « Démarches simplifiées » : <https://www.demarches-simplifiees.fr/moncompte/habilitation-maison-sport-sante>
- Pour toute question relative au cadre réglementaire ou au réseau national des MSS : maison-santé@ccsp-ccsp.sports-pour.fr
- Pour toute question relative aux MSS de Haute-Garonne, contacter la Délégation départementale de l'ARS 31 ou les SDJES 31.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.maisons-sante.com/fr/le-projet-maison-sport-sante>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone urbaine visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation des espaces publics, des équipements récréatifs, culturels et sportifs, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/du_bu_05_01_1_amelioration_cadre_de_vie_urb_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82, 10, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66, nicolas.jorgensen@laregion.fr

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'aide subventionnable : **20000€**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Amelioration-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-defavorisee-4480>

Sentiers de nature - Cerema

**Grâce à « Sentiers de Nature », le Cerema accompagne les porteurs de projets pour le financement :
- du développement ou de l'aménagement de sentiers de marche et de randonnée ;
- de la restauration écologique et paysagère des abords des sentiers.**

QUAND ?
Dépôt des dossiers au fil de l'eau jusqu'au **31 octobre 2024**

MONTANT DE L'AIDE
Jusqu'à **80 %** des postes éligibles au financement peuvent bénéficier d'une aide financière.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Cerema : <https://www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Peuvent candidater les maîtres d'ouvrage publics et les associations agréées de protection de l'environnement ou ayant compétence à gérer des itinéraires de randonnée pédestre, communales, métropoles, parcs naturels régionaux, conservatoires d'espaces naturels...
Sont éligibles les territoires de la France métropolitaine et d'outre-mer, hors zone de montagne (massifs) et sentiers du littoral

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone rurale visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation d'équipements culturels, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'aide subventionnable : **200 000€**

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/du_bu_05_01_1_amelioration_cadre_de_vie_rural_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82, 10, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66, nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Amelioration-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-rurale>

Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous en zone urbaine

Cette action vise à renforcer l'attractivité des territoires, en valorisant leur patrimoine culturel, naturel, mémoriel et favorisant une montée en gamme, une diversification de l'offre touristique, culturelle et de loisirs, une amélioration des conditions d'accueil, dans une approche innovante.

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'aide subventionnable : **200000€**

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/du_bu_05_01_4_equipements_culturels_touristiques_et_loisirs_rural_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82, 10, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66, nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Developper-les-equipements-culturels-touristiques-et-de-loisir-pour-tous-en-zone-urbaine>

Volet Pyrénées: Promouvoir le réajustage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources

L'objectif est de soutenir l'économie pyrénéenne basée sur une activité touristique qui doit s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et aux publics cibles, ainsi que sur des filières professionnelles spécifiques liées à l'important potentiel de ressources naturelles minérales et biologiques ; et de soutenir les démarches collectives dans une approche intergénérale.

QUAND ?
Sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'aide subventionnable : **100000€**, pour les actions de préservation et de valorisation du patrimoine pyrénéen et plancher est fixé à **150 000 €**.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/du_bu_01_et_04_volet_pyrénées_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les territoires Massif des Pyrénées des départements 09-31-66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Volet-Pyrénées>

Fondation Transdev

Filiale de la Caisse des dépôts, institution financière publique française, le groupe Transdev vise à développer la mobilité sous toutes leurs formes. La Fondation Transdev soutient chaque année des projets dans six domaines : l'accès à l'emploi, l'éducation, la culture, la santé, le sport et la médiation sociale. Grâce à cette aide, les collectivités peuvent, par exemple, agir sur l'activité physique, l'accès aux déjeuners et aux soins, et lutter contre les inégalités sociales.

QUAND ?
Au fil de l'eau tout au long de l'année.

MONTANT DE L'AIDE
Le soutien peut porter sur **30 % à 40% maximum du montant du projet** (cofinancement indispensable), dans la limite de **15 000 euros** par projet.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Suivre la procédure de dépôt de dossier décrite sur le site internet
La Fondation Transdev dispose de correspondants locaux accompagnant les porteurs de projets afin de assurer de l'éligibilité du projet, puis d'apporter un soutien à l'élaboration du dossier de candidature.
Fondation Transdev :
<https://fondation.transdev.com/deposer-un-projet/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Le projet doit être porté par une structure éligible au mécénat et ancrée dans les territoires desservis par les réseaux de transport dont l'entreprise est opératrice.

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.fondation.transdev.com/deposer-un-projet/>

Proposer un projet !

**La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans six champs d'action :
- Les métiers pour la terre
- La biodiversité et les forêts
- Les modèles sociaux collaboratifs**

QUAND ?
Toute candidature doit être déposée au **minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision** (les dates sont disponibles sur le site de la Fondation Michelin).

MONTANT DE L'AIDE
Le financement se fait **sous la forme d'un don** et est encadré par une convention de mécénat.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?
Retrouver les critères d'éligibilité et la marche à suivre ici : https://fondation.michelin.com/wp-content/uploads/2023/07/Note-traitement-demarche-de-don_dec-2023.pdf
Le dépôt de la demande de donse fait en version dématérialisée sur le site Internet de la Fondation : <https://projets-fondation-michelin.optimizobot.com/fr/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
- Acteur privé
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Éducation & Culture
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.fondation-michelin.com/fr/proposer-un-projet>

VOUS ÊTES UN ACTEUR PUBLIC

et vous cherchez une aide sur la thématique :

Inclusion sociale et
Accessibilité

Santé et
Bien-être

Education
et Culture

Développement
associatif et
économique

Aménagement
du territoire et
Environnement



RETOUR AU SOMMAIRE

Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

Subvention d'investissement

Retour au sommaire

La création et la réhabilitation d'équipements sportifs visent à faciliter l'accès pour tous à la pratique sportive, tout en contribuant à un aménagement équilibré du territoire régional et à son développement économique. La Région soutient les projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs d'intérêt régional, territorial ou local.

QUAND ?
Les demandes sont à déposer **avant le début des travaux**.

MONTANT DE L'AIDE
Les taux d'intervention seront notamment modulés en fonction de l'exemplarité du projet en termes d'impacts environnementaux et d'inclusivité.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Soutien-a-la-construction-et-a-la-renovation-d-equipements-sportifs>

Volet Pyrénées: Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources

Appels à projets

Retour au sommaire

L'objectif est de soutenir l'économie pyrénéenne basée sur une activité touristique qui doit s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et aux publics cibles, ainsi que sur des filières professionnelles spécifiques liées à l'important potentiel de ressources naturelles minérales et biologiques ; et de soutenir les démarches collectives dans une approche interrégionale.

QUAND ?
Sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/c/a/oa/os_5i_et_5ii_-_volet_pyrénées_v2_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les territoires Massif des Pyrénées des départements 09-11-31-66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **100000€**, pour les actions de préservation et de valorisation du patrimoine pyrénéen **ce plancher est fixé à 150 000 €**.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Volet-Pyrenees>

Les Maisons Sport-Santé, un outil d'égalité des chances et d'accès au droit de santé par le sport

Appels à projets

Retour au sommaire

Les Maisons Sport-Santé (MSS) ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité.

QUAND ?
Depuis le 31 octobre 2023, les demandes d'habilitation doivent être déposées au fil de l'eau.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
La réponse est apportée sous 2 mois après la date de complétude du dossier déposé sur la plateforme démarches simplifiées

MONTANT DE L'AIDE
Dotation de fonctionnement (Montant non précisée).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.occitanie.ars.sante.fr/les-maisons-sport-sante-un-outil-d-egalite-des-chances-et-d-access-au-droit-de-santé-par-le-sport>

Sentiers de nature - Cerema

Appels à projets

Retour au sommaire

Grâce à « Sentiers de Nature », le Cerema accompagne les porteurs de projets pour le financement :
- du développement ou de l'aménagement de sentiers de marche et de randonnée ;
- de la restauration écologique et paysagère des abords des sentiers.

QUAND ?
Dépôt des dossiers au fil de l'eau jusqu'au 31 octobre 2024

MONTANT DE L'AIDE
Jusqu'à 80 % des postes éligibles au financement peuvent faire l'objet d'une aide financière.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Cerema : <https://www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Peuvent candidater les maîtres d'ouvrage publics et les associations agréées de protection de l'environnement ou ayant compétence à gérer des itinéraires de randonnée pédestre : communes, métropoles, parcs naturels régionaux, conservatoires d'espaces naturels...
Sont éligibles les territoires de la France métropolitaine et d'outre-mer hors zone de montagne (massifs) et sentiers du littoral

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature>

Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous en zone urbaine

Appels à projets

Retour au sommaire

Cette action vise à renforcer l'attractivité des territoires, en valorisant leur patrimoine culturel, naturel, mémoriel et favorisant une montée en gamme, une diversification de l'offre touristique, culturelle et de loisirs, une amélioration des conditions d'accueil, dans une approche innovante.

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **200000€**

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/1/d/c/os_5ii_-_4_equipements_culturels_touristiques_et_loisirs_rural_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Dvelopper-les-equipements-culturels-touristiques-et-de-loisir-pour-tous-en-zone-urbaine>

Proposer un projet !

Mécénat

Retour au sommaire

La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans six champs d'action :
- Les métiers pour le futur
- L'égalité des chances et l'inclusion
- Une vie et une alimentation saines
- Les mobilités durables
- La biodiversité et les forêts
- Les modèles sociaux collaboratifs
- La dynamique des territoires.

QUAND ?
Toute candidature doit être déposée au minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision (les dates sont disponibles sur le site de la Fondation Michelin).

MONTANT DE L'AIDE
Le financement se fait sous la forme d'un don et est encadré par une convention de mécénat.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
- Acteur privé
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Éducation & Culture
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://projets-fondation-michelin.optmytool.com/fr/>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée

Appels à projets

Retour au sommaire

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone urbaine visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation des espaces publics, des équipements récréatifs, culturels et sportifs, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/d/b/6/os_5i_-_1_amelioration_cadre_de_vie_gpr_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **200000€**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Ameliorer-le-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-defavorisee-44890>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale

Appels à projets

Retour au sommaire

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone rurale visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation d'équipements culturels, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **200 000€**

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/1/b/3/os_5ii_-_1_amelioration_cadre_de_vie_rural_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Ameliorer-le-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-rurale>

Fondation Transdev

Mécénat

Retour au sommaire

Filiale de la Caisse des dépôts, institution financière publique française, le groupe Transdev vise à développer la mobilité sous toutes leurs formes. La fondation Transdev soutient chaque année des projets dans six domaines : l'accès à l'emploi, l'éducation, la culture, la santé, le sport et la médiation sociale. Grâce à cette aide, les collectivités peuvent, par exemple, agir sur l'activité physique, l'accès aux déjeuners et aux soins, et lutter contre les inégalités sociales.

QUAND ?
Au fil de l'eau tout au long de l'année.

MONTANT DE L'AIDE
Le soutien peut porter sur **30 % à 40 % maximum du montant du projet** (cofinancement indispensable), dans la limite de **15 000 euros** par projet.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Suivre la procédure de dépôt de dossier décrite sur le site internet
La fondation Transdev dispose de correspondants locaux accompagnant les porteurs de projets afin de s'assurer de l'éligibilité du projet, puis d'apporter un soutien à l'élaboration du dossier de candidature.
Fondation Transdev : <https://fondation.transdev.com/deposer-un-projet/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Le projet doit être porté par une structure éligible au mécénat et ancrée dans les territoires desservis par les réseaux de transport dont l'entreprise est opératrice.

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://fondation.transdev.com/deposer-un-projet/>

Les Maisons Sport-Santé, un outil d'égalité des chances et d'accès au droit de santé par le sport



APPELS À PROJETS

RETOUR AU SOMMAIRE

Les Maisons Sport Santé (MSS) ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité.

QUAND ?

Depuis le 31 octobre 2023, les demandes d'habilitation peuvent être déposées au fil de l'eau.

La réponse est apportée sous 2 mois après la date de complétude du dossier déposé sur la plateforme démarches simplifiées

MONTANT DE L'AIDE

Dotation de fonctionnement (Montant non précisé).

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

- Toutes les demandes d'habilitation doivent être déposées sur la plateforme «Démarches simplifiées» - <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/habilitation-maison-sport-sante>
- Pour toute question relative au cadre réglementaire ou au réseau national des MSS: Pole-sante@creps-vichy-sports.gouv.fr
- Pour toute question relative aux MSS de Haute-Garonne : contacter la Délégation départementale de l'ARS 31 ou la SDJES 31.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://www.occliane.ars.sante.fr/les-maisons-sport-sante-un-outil-d-equalite-des-chances-et-d-acces-au-droit-de-sante-par-le-sport>

Proposer un projet !



MÉCENAT

RETOUR AU SOMMAIRE

La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans six champs d'action :

- Les métiers pour le futur
- L'égalité des chances et l'inclusion
- Une vie et une alimentation saines
- Les mobilités durables
- La biodiversité et les forêts
- Les modèles sociaux collaboratifs
- La dynamique des territoires.

QUAND ?

Toute candidature doit être déposée au minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision (les dates sont disponibles sur le site de la fondation Michelin).

MONTANT DE L'AIDE

Le financement se fait sous la forme d'un don et est encadré par une convention de mécénat.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver les critères d'éligibilité et la marche à suivre ici :

https://fondation.michelin.com/wp-content/uploads/2023/12/Note-traitement-demarches-de-don_dec-2023.pdf

Le dépôt de la demande de donse fait en version dématérialisée sur le site Internet de la Fondation : <https://projets-fondation-michelin.optimytool.com/fr/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public
- Acteur privé

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Education & Culture
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://fondation.michelin.com/proposer-un-projet/accueil>

Proposer un projet !



MÉCÉNAT

RETOUR AU SOMMAIRE

La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans six champs d'action :

- Les métiers pour le futur
- Les mobilités durables
- L'égalité des chances et l'inclusion
- La biodiversité et les forêts
- Une vie et une alimentation saines
- Les modèles sociaux collaboratifs
- La dynamique des territoires.

QUAND ?

Toute candidature doit être déposée **au minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision** (les dates sont disponibles sur le site de la fondation Michelin).

MONTANT DE L'AIDE

Le financement se fait **sous la forme d'un don** et est encadré par une convention de mécénat.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver les critères d'éligibilité et la marche à suivre ici :

https://fondation.michelin.com/wp-content/uploads/2023/12/Note-traitement-demandes-de-don_dec-2023.pdf

Le dépôt de la demande de don se fait en version dématérialisée sur le site Internet de la Fondation : <https://projets-fondation-michelin.optimymtool.com/fr/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public
- Acteur privé

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Education & Culture
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://fondation.michelin.com/proposer-un-projet/accueil>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée



APPELS À PROJETS

RETOUR AU SOMMAIRE

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone urbaine visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation des espaces publics, des équipements récréatifs, culturels et sportifs, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/di/b/6/os_5i_-_1_amelioration_cadre_de_vie_qpv_v3.pdf

Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :

- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

QUAND ?

Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE LAIDE

Seul minimum d'assiette subventionnable : **200000€**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif

- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité

- Développement associatif & économique

- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Ameliorer-le-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-defavorisee-44880>

Volet Pyrénées: Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources



APPELS À PROJETS

RETOUR AU SOMMAIRE

L'objectif est de soutenir l'économie pyrénéenne basée sur une activité touristique qui doit s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et aux publics cibles, ainsi que sur des filières professionnelles spécifiques liées à l'important potentiel de ressources naturelles minérales et biologiques ; et de soutenir les démarches collectives dans une approche interrégionale.

QUAND ?

Sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE LAIDE

Seul minimum d'assiette subventionnable : **100000€**, pour les actions de préservation et de valorisation du patrimoine pyrénéen **ce plancher est fixé à 150 000 €.**

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/c/a/a/os_5i_et_5i_-_volet_pyrénées_v2_v3.pdf

Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :

- Pour les territoires Massif des Pyrénées des départements 09-11-31-66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif

- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité

- Développement associatif & économique

- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Volet-Pyrenees>

Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous en zone urbaine



APPELS À PROJETS

RETOUR AU SOMMAIRE

Cette action vise à renforcer l'attractivité des territoires, en valorisant leur patrimoine culturel, naturel, mémoriel et favorisant une montée en gamme, une diversification de l'offre touristique, culturelle et de loisirs, une amélioration des conditions d'accueil, dans une approche innovante.

QUAND ?

Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE LAIDE

Seul minimum d'assiette subventionnable : **200000€**

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/1/d/d/c/os_5i_-_4_equipements_culturels_touristique_et_loisirs_rural_v3.pdf

Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :

- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif

- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité

- Développement associatif & économique

- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Developper-les-equipements-culturels-touristiques-et-de-loisir-pour-tous-en-zone-urbaine>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale



APPELS À PROJETS

RETOUR AU SOMMAIRE

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone rurale visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation d'équipements culturels, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

QUAND ?

Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE LAIDE

Seul minimum d'assiette subventionnable : **200 000€**

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/6/b/3/os_5i_-_1_amelioration_cadre_de_vie_rural_v3.pdf

Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :

- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif

- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité

- Développement associatif & économique

- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Ameliorer-le-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-rurale>

Proposer un projet !



MÉCÉNAT

RETOUR AU SOMMAIRE

La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans six champs d'action :

- Les métiers pour le futur
- L'égalité des chances et l'inclusion
- Une vie et une alimentation saines

- Les mobilités durables
- La biodiversité et les forêts
- Les modèles sociaux collaboratifs

- La dynamique des territoires.

QUAND ?

Toute candidature doit être déposée au **minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision** (les dates sont disponibles sur le site de la fondation Michelin).

MONTANT DE LAIDE

Le financement se fait **sous la forme d'un don** et est encadré par une convention de mécénat.

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver les critères d'éligibilité et la marche à suivre ici : https://fondation.michelin.com/wp-content/uploads/2023/12/Note-traitement-demandes-de-don_dec-2023.pdf

Le dépôt de la demande de donse fait en version dématérialisée sur le site Internet de la Fondation : <https://projets-fondation-michelin.optimythool.com/fr/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif

- Acteur public

- Acteur privé

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité

- Santé & Bien-être

- Education & Culture

- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://fondationmichelin.com/proposer-un-projet-mecanat>

Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

La création et la réhabilitation d'équipements sportifs visent à faciliter l'accès pour tous à la pratique sportive, tout en contribuant à un aménagement équilibré du territoire régional et à son développement économique. La Région soutient les projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs d'intérêt régional, territorial ou local.

QUAND ?
Les demandes sont à déposer **avant le début des travaux**.

MONTANT DE L'AIDE
Les taux d'intervention seront notamment modulés en fonction de l'exemption du projet en termes d'impacts environnementaux et d'accessibilité.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne : <https://mesaidesensigne.laregion.fr>
Pour tout renseignement complémentaire : **Direction des Sports**
- Téléphone : 05 61 39 64 42

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.laregion.fr/Soutien-a-la-construction-et-a-la-renovation-d-equipements-sportifs>

Programme d'accompagnements Sport-Santé 2024/2025

Cette demande de financement vise à structurer des projets développant une offre d'accompagnement aux associations du territoire afin de garantir l'accès des habitants à une offre sport-santé cohérente, de proximité, régulière et adaptée.

QUAND ?
Les dossiers doivent être déposés au plus **tard le 30 septembre 2024 à 23h59**.

MONTANT DE L'AIDE
L'aide est plafonnée à 10 000 C pour un projet.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Le candidat doit compléter le dossier de candidature - Programme d'accompagnements Sport-Santé après des acteurs du territoire 2024-2025 - disponible sur le site : <https://subventions.haute-garonne.fr/>
Tout renseignement complémentaire concernant l'appel à projets peut être obtenu :
- Par téléphone au 05 34 33 35 98 ou au 05 34 33 39 75
- Par mail sport-sante@cd33.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.haute-garonne.fr/rapports-projets-candidatures>

Les Maisons Sport-Santé, un outil d'égalité des chances et d'accès au droit de santé par le sport

Les Maisons Sport Santé (MSS) ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité.

QUAND ?
Depuis le **31 octobre 2023**, les demandes d'habilitation peuvent être déposées au fil de l'eau.
La réponse est apportée sous 2 mois après la date de complétude du dossier déposé sur la plateforme démarches simplifiées.

MONTANT DE L'AIDE
Dotation de fonctionnement (Montant non précisé).

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
- Toutes les demandes d'habilitation doivent être déposées sur la plateforme
- Démarches simplifiées - <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/habilitation-maison-sport-sante>
- Pour toute question relative au cadre réglementaire ou au réseau national des MSS : pose-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr
- Pour toute question relative aux MSS de Haute-Garonne : contacter la Délégation départementale de l'ARS 31 ou la SDJES 31.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.occitanie.eu/sante/les-maisons-sport-sante-un-outil-d-egalite-des-chances-et-d-accès-au-droit-de-santé-par-le-sport>

Sentiers de nature - Cerema

Grâce à « Sentiers de Nature », le Cerema accompagne les porteurs de projets pour le financement :
- du développement ou de l'aménagement de sentiers de marche et de randonnée ;
- de la restauration écologique et paysagère des abords des sentiers.

QUAND ?
Dépôt des dossiers au fil de l'eau jusqu'au **31 octobre 2024**

MONTANT DE L'AIDE
Jusqu'à **80 % des postes éligibles** au financement peuvent faire l'objet d'une aide financière.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Cerema : <https://www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Peuvent candidater les maîtres d'ouvrage publics et les associations agréées de protection de l'environnement ou ayant compétence à gérer des linéaires de randonnée pédestre : communes, métropoles, parcs naturels régionaux, conservatoires d'espaces naturels...
Sont éligibles les territoires de la France métropolitaine et d'autres mer hors zone de montagne (massifs) et sentiers du littoral

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone urbaine visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation des espaces publics, des équipements récréatifs, culturels et sportifs, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/01/b/05_SII_-_1_amelioration_cadre_de_vie_gpv_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 66 : ionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021-2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **200000C**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Ameliorer-le-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-defavorisee-4459>

Volet Pyrénées: Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources

L'objectif est de soutenir l'économie pyrénéenne basée sur une activité touristique qui doit s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et aux publics cibles, ainsi que sur des filières professionnelles spécifiques liées à l'important potentiel de ressources naturelles minérales et biologiques ; et de soutenir les démarches collectives dans une approche interrégionale.

QUAND ?
Sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021-2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **100 000 C**, pour les actions de préservation et de valorisation du patrimoine pyrénéen **ce plancher est fixé à 150 000 C**.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/01/c/a/05_SII_-_4_volet_pyrénées_v2_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les territoires Massif des Pyrénées des départements 09-11-31-66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Volet-Pyrenees>

Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous en zone urbaine

Cette action vise à renforcer l'attractivité des territoires, en valorisant leur patrimoine culturel, naturel, mémoriel et favorisant une montée en gamme, une diversification de l'offre touristique, culturelle et de loisirs, une amélioration des conditions d'accueil, dans une approche innovante.

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021-2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **200000C**

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/1/02/os_SII_-_4_equipements_culturels_touristiques_et_loisirs_rural_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 66 : ionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Développer-les-equipements-culturels-touristiques-et-de-loisir-pour-tous-en-zone-urbaine>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone rurale visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation d'équipements culturels, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

QUAND ?
Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021-2027

MONTANT DE L'AIDE
Seul minimum d'assiette subventionnable : **200 000C**

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/01/b/03/os_SII_-_1_amelioration_cadre_de_vie_rural_v3.pdf
Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :
- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 66 : ionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://www.europe-en-occitanie.eu/Ameliorer-le-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-rurale>

Fondation Transdev

Filiée de la Caisse des dépôts, institution financière publique française, le groupe Transdev vise à développer la mobilité sous toutes leurs formes. La Fondation Transdev soutient chaque année des projets dans six domaines : l'accès à l'emploi, l'éducation, la culture, la santé, le sport et la médiation sociale. Grâce à cette aide, les collectivités peuvent, par exemple, agir sur l'activité physique, l'accès aux déjeuners et aux soins, et lutter contre les inégalités sociales.

QUAND ?
Au fil de l'eau tout au long de l'année.

MONTANT DE L'AIDE
Le soutien peut porter sur **30 % à 40 % maximum du montant du projet** (co-financement indispensable) dans la limite de **15 000 euros** par projet.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Suivre la procédure de dépôt de dossier décrite sur le site internet
La fondation Transdev dispose de correspondants locaux accompagnant les porteurs de projets afin de s'assurer de l'éligibilité du projet, puis d'apporter un soutien à la réhabilitation du dossier de candidature.
Fondation Transdev :
<https://fondation.transdev.com/deposer-un-projet/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Le projet doit être porté par une structure dédiée au mécénat et ancrée dans les territoires desservis par les réseaux de transport dont l'entreprise est opérateur.

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://fondation.transdev.com/deposer-un-projet/>

Proposer un projet!

La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans six champs d'action :
- Les métiers pour le futur
- L'égalité des chances et l'inclusion
- Une vie et une alimentation saines

- Les mobilités durables
- La biodiversité et les forêts
- Les modèles sociaux collaboratifs

QUAND ?
Toute candidature doit être déposée au **minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision** (les dates sont disponibles sur le site de la fondation Michelin).

MONTANT DE L'AIDE
Le financement se fait **sous la forme d'un don** et est encadré par une convention de mécénat.

COMMENT ET APRÈS DE QUI ?
Retrouver les critères d'éligibilité et la marche à suivre ici : https://fondation.michelin.com/vp-content/uploads/2023/12/Note-traitement-demandes-de-don_dec-2023.pdf
Le dépôt de la demande de donse fait en version dématérialisée sur le site Internet de la Fondation : <https://projets-fondation-michelin.optimythool.com/fr/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Statut juridique :
- Acteur associatif
- Acteur public
- Acteur privé
Thématique associée :
- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Éducation & Culture
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS
CONSULTER LE SITE
<https://fondation.michelin.com/proposer-un-projet-accueil>

VOUS ÊTES UN ACTEUR PRIVÉ

et vous cherchez une aide sur la thématique :

Inclusion sociale et
Accessibilité

Santé et
Bien-être

Education
et Culture

Développement
associatif et
économique

Aménagement
du territoire et
Environnement



RETOUR AU SOMMAIRE

Proposer un projet !



MÉCÉNAT

RETOUR AU SOMMAIRE

La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans six champs d'action :

- Les métiers pour le futur
- Les mobilités durables
- L'égalité des chances et l'inclusion
- La biodiversité et les forêts
- Une vie et une alimentation saines
- Les modèles sociaux collaboratifs
- La dynamique des territoires.

QUAND ?

Toute candidature doit être déposée **au minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision** (les dates sont disponibles sur le site de la fondation Michelin).

MONTANT DE L'AIDE

Le financement se fait **sous la forme d'un don** et est encadré par une convention de mécénat.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver les critères d'éligibilité et la marche à suivre ici :

https://fondation.michelin.com/wp-content/uploads/2023/12/Note-traitement-demandes-de-don_dec-2023.pdf

Le dépôt de la demande de don se fait en version dématérialisée sur le site Internet de la Fondation : <https://projets-fondation-michelin.optimymtool.com/fr/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public
- Acteur privé

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Education & Culture
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

CONSULTER LE SITE

<https://fondation.michelin.com/proposer-un-projet/accueil>

UN OUTIL DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR LES PORTEURS DE PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

POURQUOI CET OUTIL ?

Les porteurs de projets Sport-Santé rencontrent plusieurs défis financiers et administratifs :

- **Les financements spécifiques sont rares**, obligeant les porteurs de projets à rechercher diverses sources, ce qui complique les démarches. La visibilité sur les financements disponibles est insuffisante, et les financements, souvent annuels, empêchent toute projection à moyen terme.
- **Les réponses à appels à projets sont complexes et chronophages**, nécessitant beaucoup de temps pour la recherche et la rédaction. De plus, il est difficile de s'orienter vers les bons interlocuteurs, ajoutant à la complexité des démarches.

Pour répondre à ce défi, un outil souple de recherches de financements a été pensé afin de faciliter l'orientation vers les financements de projets Sport-Santé correspondant son projet, ses bénéficiaires et son territoire.

UN OUTIL DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR LES PORTEURS DE PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

COMMENT DÉFINIR UN PROJET SPORT-SANTÉ ?

Un projet Sport-Santé est une initiative qui combine les domaines du sport et de la santé pour promouvoir une activité physique régulière et améliorer la santé et le bien-être des bénéficiaires. Il peut s'inscrire dans une ou plusieurs dimensions développées par un projet Sport-Santé :

- **Promouvoir et Sensibiliser à l'Activité Physique** : Encourager les habitants de Haute-Garonne à intégrer une activité physique régulière dans leur quotidien et les accompagner à mieux comprendre les bienfaits associés. Il s'agit de les sensibiliser à l'importance d'adopter et de maintenir des comportements favorables à santé, et à leur permettre de prendre en charge leur santé et bien-être de manière proactive et éclairée.
- **Prévenir les risques de maladies** : Réduire le risque de maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, et certaines formes de cancer grâce à l'activité physique régulière.
- **Améliorer la qualité de vie et Encourager des Modes de Vie Sains** : Contribuer à un mieux-être général en intégrant une meilleure forme physique, une réduction du stress, une amélioration du sommeil et du bien-être mental. Il s'agit de conférer aux habitants de Haute-Garonne les outils nécessaires à une adoption autonome et durable d'habitudes de vie saines, comme une alimentation équilibrée et la gestion du stress, en complément d'une activité physique régulière et adaptée.
- **Améliorer l'accessibilité et l'inclusion** : Rendre l'activité physique et le sport accessibles à tous, quel que soit l'âge, le niveau de condition physique, ou les capacités physiques des participants.

UN OUTIL DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR LES PORTEURS DE PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

A QUI S'ADRESSE CET OUTIL ?

Cet outil s'adresse à un ensemble d'acteurs s'inscrivant dans un ou plusieurs secteurs structurants :

- **Le secteur sanitaire** – soit l'ensemble des professionnels de santé et paramédicaux, des établissements de santé et des exercices coordonnés ;
- **Le secteur social** – soit l'ensemble des travailleurs sociaux, des établissements et services sociaux et des structures d'aide et d'insertion ;
- **Le secteur médico-social** – soit l'ensemble des professionnels de santé et du social et des services et établissements médico-sociaux ;
- **Le secteur associatif** – soit l'ensemble des associations, tous domaines confondus, qui souhaitent investir le Sport-Santé ;
- **Les collectivités territoriales** – soit l'ensemble des communes, des intercommunalités, des communautés de communes, d'agglomération et urbaines, métropoles, ... ;
- **Le secteur institutionnel** – soit l'ensemble des administrations publiques, y compris l'Education Nationale ;

UN OUTIL DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR LES PORTEURS DE PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

COMMENT STRUCTURER VOTRE RECHERCHE ? (1)

Pour accompagner votre démarche projet et affiner votre recherche nous vous proposons de la structurer autour de deux entrées :

- **Votre statut juridique ;**
- **Une orientation thématique de votre projet.**

Vous êtes :

- **Un acteur associatif** – soit l'ensemble des associations, tous domaines confondus, qui souhaitent investir le Sport-Santé
- **Un acteur public** – soit l'ensemble des organisations ou entités qui relèvent du secteur public, jouent un rôle dans l'administration et la mise en œuvre des politiques publiques, et est généralement financée par des fonds publics pour servir l'intérêt général ;
- **Un acteur privé (à but lucratif ou non lucratif)** – soit toute personne ou organisation non-gouvernementale qui participe à l'économie ou à des activités sociales.

UN OUTIL DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR LES PORTEURS DE PROJETS



[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

COMMENT STRUCTURER VOTRE RECHERCHE ? (2)

Votre projet s'inscrit :

- 1. Inclusion sociale & Accessibilité :** L'inclusion sociale et l'accessibilité sont des piliers essentiels pour une société équitable et juste. Cela implique d'agir sur l'ensemble des sphères de la vie sociale et économique des personnes, de façon à améliorer l'accès aux ressources et aux services fondamentaux – logement, emploi, santé, éducation, ... – et plus particulièrement auprès des personnes en situation de vulnérabilité et des publics spécifiques – Personnes en situation de précarité, de handicap, personnes âgées, femmes et enfants, ...
- 2. Santé & Bien-être :** L'amélioration de la qualité de vie, de la santé et du bien-être des personnes passent par le développement de solutions adaptées aux besoins et spécificités quotidiennes de chacun. L'approche holistique de la santé et de ses déterminants ouvre le champ des possibles quant aux domaines d'intervention – prévention des maladies chroniques, éducation à la santé, réinsertion et réhabilitation par le sport, renforcement des compétences psycho-sociales, ...
- 3. Education & Culture :** Les projets dans le domaine de l'Éducation et de la Culture visent à enrichir le développement personnel et collectif par des initiatives combinant culture, sport et loisirs. L'ambition est souvent de soutenir l'apprentissage et la créativité, de promouvoir des modes de vie sains, et de renforcer les compétences psycho-sociales en favorisant l'inclusion et le travail en équipe. Les projets recherchés s'inscrivent dans le renforcement la cohésion communautaire et familiale, et intègrent des approches innovantes pour enrichir les parcours éducatifs.

UN OUTIL DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR LES PORTEURS DE PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

COMMENT STRUCTURER VOTRE RECHERCHE ? (3)

Votre projet s'inscrit :

4. Développement associatif & économique : Il s'agit souvent de favoriser des initiatives visant à renforcer les capacités des associations – amélioration des compétences et ressources internes, visibilité et ancrage du projet associatif – et à les inscrire dans une dynamique territoriale – développement de réseaux de partenaires, articulations avec des dispositifs et projets de territoire, ... – tout en stimulant l'attractivité du bassin de vie dans lequel elles sont implantées. Les projets retenus s'inscrivent dans la création de communautés plus dynamiques, résilientes et prospères.

5. Aménagement du territoire & Environnement : Les initiatives retenues et attendues s'inscrivent le plus souvent dans la planification et l'organisation de l'utilisation de l'espace géographique pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population, tout en respectant les principes de durabilité. L'objectif principal est de développer l'attractivité du territoire et d'améliorer la qualité de vie, tout en intégrant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

UN OUTIL DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR LES PORTEURS DE PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

QUELLES AIDES RECENSE-T-IL ?

Cet outil recense à la fois des aides :

- **Permanentes et limitées dans le temps ;**
- **D'investissement et de fonctionnement.**

Vous y trouverez, entre autres, des subventions, des appels à projet (AAP), des mécénats, ainsi que des marchés publics.

Ce support est régulièrement mis à jour et s'efforce d'être le plus exhaustif possible en fonction des critères établis.

VOUS ETES FINANCEURS ?

Si vous souhaitez déposer ou porter à la connaissance des porteurs de projets Sport-Santé, vos aides financières, vous pouvez renseigner ce formulaire :



RENSEIGNER VOS AIDES

Promotion Santé Occitanie étudiera l'aide et la fera apparaître dans l'outil de recherche et d'orientation à sa réactualisation, si elle s'inscrit dans un objectif-projet « Sport-Santé » :

- **Promouvoir et sensibiliser à l'Activité Physique**
- **Prévenir les risques de maladies**
- **Améliorer la qualité de vie & Encourager des modes de vie sains**
- **Améliorer l'accessibilité et l'inclusion.**

Soutien des clubs sportifs

«Occitanie sport pour tous»



SUBVENTION D'INVESTISSEMENT



RETOUR AU SOMMAIRE

La Région accompagne sous la forme d'une aide à l'acquisition de matériels sportifs les clubs qui évoluent au niveau local ou régional ayant un impact social fort sur leur territoire, qu'ils se situent en milieu rural ou urbain.

QUAND ?

Les dossiers sont à déposer **avant le 30 septembre 2024**

En cas d'éligibilité, les dossiers seront soumis pour vote à l'instance délibérante régionale (Commission Permanente) sous un délai pouvant aller jusqu'à 3 mois, à compter de la date où le dossier sera complet.

MONTANT DE L'AIDE

L'aide de la Région est forfaitaire et comprise **entre 500 et 2 000 €**.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne :

<https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Pour tout renseignement complémentaire :

Site de Toulouse

- Téléphone : 05 6139 64 85

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.laregion.fr/Soutien-des-clubs-sportifs-Occitanie-sport-pour-tous>

Fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap



SUBVENTION D'INVESTISSEMENT



RETOUR AU SOMMAIRE

La Région Occitanie accompagne les personnes en situation de handicap pour la pratique d'un sport à travers une aide à l'acquisition de matériel sportif à destination des comités départementaux ou des clubs affiliés à la Fédération Française de Handisport ou de Sport Adapté.

QUAND ?

Les dossiers sont à transmettre **avant le 30 septembre 2024**.

Instruction par la Région : les dossiers seront instruits au fil de l'eau par la Région et, en cas d'éligibilité, seront soumis à un vote de la Commission Permanente dans **un délai de 3 mois une fois le dossier complet**.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de la subvention est **limité à 80% du coût d'acquisition du matériel**.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne :

<https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Pour tout renseignement complémentaire :

Valérie GARCIA

- Téléphone : 04 67 22 86 77
- Mail : valerie.garcia@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de>

Soutien des manifestations sportives



SUBVENTION D'INVESTISSEMENT



RETOUR AU SOMMAIRE

Dans le cadre de sa politique sportive, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soutient les organisations de manifestations sportives qui contribuent à l'animation de ses territoires, à son développement économique et son rayonnement.

QUAND ?

Les demandes sont à déposer **au plus tard 6 mois avant la date de début de la manifestation.**

COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne :

<https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Pour tout renseignement complémentaire :

Stéphanie OLLIVIER

- Téléphone : 05 61 39 64 50
- Mail : stephanie.ollivier@laregion.fr

MONTANT DE L'AIDE

- Pour le soutien des manifestations internationales d'exception, **25% maximum du coût d'organisation TTC**
- Pour le soutien des manifestations nationales et internationales, **25% maximum du coût d'organisation** TTC (dépenses directes) plafonnés à **30 000 €**. Ce taux pourra être porté à **50 %** pour les manifestations handisport ou sport adapté.
- Pour le soutien des manifestations à fort impact territorial, **25% maximum du coût d'organisation TTC** (dépenses directes) **plafonnés à 5 000 €**. Ce taux pourra être porté à **50 %** pour les manifestations handisport ou sport adapté.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de>

Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs



SUBVENTION D'INVESTISSEMENT



RETOUR AU SOMMAIRE

La création et la réhabilitation d'équipements sportifs visent à faciliter l'accès pour tous à la pratique sportive, tout en contribuant à un aménagement équilibré du territoire régional et à son développement économique. La Région soutient les projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs d'intérêt régional, territorial ou local.

QUAND ?

Les demandes sont à déposer **avant le début des travaux.**



MONTANT DE L'AIDE

Les taux d'intervention seront notamment modulés en fonction de l'exemplarité du projet en termes d'impacts environnementaux et d'inclusivité.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Les demandes de subventions doivent être réalisées de manière dématérialisée sur le portail des aides en ligne :

<https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Pour tout renseignement complémentaire :

Direction des Sports

- Téléphone : 05 61 39 64 42

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.laregion.fr/Soutien-a-la-construction-et-a-la-renovation-d-equipements-sportifs>

Programme d'accompagnements Sport-Santé 2024/2025



SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

 RETOUR AU SOMMAIRE

Cette demande de financement vise à structurer des projets développant une offre d'accompagnement aux associations du territoire afin de garantir l'accès des habitants à une offre sport-santé cohérente, de proximité, régulière et adaptée.

QUAND ?

Les dossiers doivent être déposés **au plus tard le 30 septembre 2024 à 23h59.**

MONTANT DE L'AIDE

L'aide est plafonnée à **10 000 €** pour un projet.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Le candidat doit compléter le dossier de candidature « Programme d'accompagnements SportSanté auprès des acteurs du territoire 2024-2025 » disponible sur le site : <https://subventions.haute-garonne.fr/>

Tout renseignement complémentaire concernant l'appel à projets peut être obtenu :

- Par téléphone au 05 34 33 35 98 ou au 05 34 33 39 75
- Par mail sport-sante@cd31.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public

Thématique associée :

- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

 [CONSULTER LE SITE](https://www.haute-garonne.fr/appels-projets-candidatures)

<https://www.haute-garonne.fr/appels-projets-candidatures>

Les Maisons Sport-Santé, un outil d'égalité des chances et d'accès au droit de santé par le sport



APPELS À PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

Les Maisons Sport Santé (MSS) ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité.

QUAND ?

Depuis le **31 octobre 2023**, les demandes d'habilitation peuvent être déposées au fil de l'eau.

La réponse est apportée sous 2 mois après la date de complétude du dossier déposé sur la plateforme démarches simplifiées

MONTANT DE L'AIDE

Dotation de fonctionnement (Montant non précisé).



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

- Toutes les demandes d'habilitation doivent être déposées sur la plateforme «Démarches simplifiées» : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/habilitation-maison-sport-sante>
- Pour toute question relative au cadre réglementaire ou au réseau national des MSS : Pole-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr
- Pour toute question relative aux MSS de Haute-Garonne : contacter la Délégation départementale de l'ARS 31 ou la SDJES 31.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/les-maisons-sport-sante-un-outil-degalite-des-chances-et-daces-au-droit-de-sante-par-le-sport>

Sentiers de nature - Cerema



APPELS À PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

Grâce à « Sentiers de Nature », le Cerema accompagne les porteurs de projets pour le financement :

- du développement ou de l'aménagement de sentiers de marche et de randonnée ;
- de la restauration écologique et paysagère des abords des sentiers.



QUAND ?

Dépôt des dossiers au fil de l'eau jusqu'au 31 octobre 2024



MONTANT DE L'AIDE

Jusqu'à 80 % des postes éligibles au financement peuvent faire l'objet d'une aide financière.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Cerema : <https://www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Peuvent candidater les maîtres d'ouvrage publics et les associations agréées de protection de l'environnement ou ayant compétence à gérer des itinéraires de randonnée pédestre : communes, métropoles, parcs naturels régionaux, conservatoires d'espaces naturels... Sont éligibles les territoires de la France métropolitaine et d'outre-mer, hors zone de montagne (massifs) et sentiers du littoral

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée



APPELS À PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone urbaine visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation des espaces publics, des équipements récréatifs, culturels et sportifs, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/d/b/6/os_5i_-_1_amelioration_cadre_de_vie_qpv_v3.pdf

Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :

- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr



QUAND ?

Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027



MONTANT DE L'AIDE

Seuil minimum d'assiette subventionnable : **200000€**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Ameliorer-le-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-defavorisee-44880>

Volet Pyrénées: Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources



APPELS À PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

L'objectif est de soutenir l'économie pyrénéenne basée sur une activité touristique qui doit s'adapter aux nouvelles conditions climatiques et aux publics cibles, ainsi que sur des filières professionnelles spécifiques liées à l'important potentiel de ressources naturelles minérales et biologiques ; et de soutenir les démarches collectives dans une approche interrégionale.



QUAND ?

Sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE+ 2021 - 2027



MONTANT DE L'AIDE

Seuil minimum d'assiette subventionnable : **100000€**, pour les actions de préservation et de valorisation du patrimoine pyrénéen **ce plancher est fixé à 150 000 €**.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/c/c/a/os_5i_et_5ii_-_volet_pyrenees_v2_v3.pdf

Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :

- Pour les territoires Massif des Pyrénées des départements 09-11-31-66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Volet-Pyrenees>

Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous en zone urbaine



APPELS À PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

Cette action vise à renforcer l'attractivité des territoires, en valorisant leur patrimoine culturel, naturel, mémoriel et favorisant une montée en gamme, une diversification de l'offre touristique, culturelle et de loisirs, une amélioration des conditions d'accueil, dans une approche innovante.

QUAND ?

Dépôt de dossier possible **sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027**

MONTANT DE L'AIDE

Seuil minimum d'assiette subventionnable : **200 000€**



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/1/d/c/os_5ii_-_4_equipements_culturels_touristique_et_loisirs_rural_v3.pdf

Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :

- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Developper-les-equipements-culturels-touristiques-et-de-loisir-pour-tous-en-zone>

Pour une région Occitanie plus inclusive et solidaire



APPELS À PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

La Région Occitanie est engagée de longue date pour l'égalité de toutes et tous, et mène ainsi une politique volontariste et active pour un territoire, une société, où chaque citoyen ou citoyenne est considéré et trouve sa place : peu importe son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son lieu d'habitation, son handicap, son degré d'autonomie ou encore son origine.

QUAND ?

Pour l'AAP 2025 : Les dossiers doivent être déposés **entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2024**

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de la subvention régionale est fixé à **7500 € maximum par projet, plafonné à 50 % des dépenses éligibles.**



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Les candidatures doivent être adressées par voie électronique via la plateforme de dépôt «Mes aides en ligne» : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Tout renseignement complémentaire concernant l'appel à projets peut être obtenu auprès de la Direction de la Santé, des Solidarités et du Logement

Service Egalités Citoyenneté :

- Mail : aap.inclusifsolidaire@laregion.fr
- Tel : 05 61 33 66 85

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Pour-une-region-Occitanie-plus-inclusive-et-solidaire-handicap>

Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale



APPELS À PROJETS



RETOUR AU SOMMAIRE

L'objectif est de soutenir les projets d'investissements en zone rurale visant à améliorer le cadre de vie des habitants, l'accès à la culture et le lien social en zone défavorisée par la création ou la réhabilitation d'équipements culturels, d'infrastructures pour les services sociaux et d'éducation de base, de services de proximité et de revitalisation commerciale.

QUAND ?

Dépôt de dossier possible sur toute la durée du Programme Régional Occitanie FEDER, FSE + 2021 - 2027

MONTANT DE L'AIDE

Seuil minimum d'assiette subventionnable : **200 000€**



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver le lien du dossier au format PDF : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/6/b/3/os_5ii_-_1_amelioration_cadre_de_vie_rural_v3.pdf

Pour dépôt des dossiers et pour plus d'informations les personnes référentes sont :

- Pour les départements 31 (hors PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 32, 46, 65, 82 : lionel.bouvet@laregion.fr
- Pour les départements 09, 11, 31 (uniquement PETR du Pays Lauragais et PETR du Pays Comminges Pyrénées), 34, 66 : nicolas.jorgensen@laregion.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Développement associatif & économique
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS



CONSULTER LE SITE

<https://www.europe-en-occitanie.eu/Ameliorer-le-cadre-de-vie-des-habitants-en-zone-rurale>

Filiale de la Caisse des dépôts, institution financière publique française, le groupe Transdev vise à développer la mobilité sous toutes leurs formes. La fondation Transdev soutient chaque année des projets dans six domaines : l'accès à l'emploi, l'éducation, la culture, la santé, le sport et la médiation sociale. Grâce à cette aide, les collectivités peuvent, par exemple, agir sur l'activité physique, l'accès aux dépistages et aux soins, et lutter contre les inégalités sociales.

QUAND ?

Au fil de l'eau tout au long de l'année.

MONTANT DE L'AIDE

Le soutien peut porter sur **30 % à 40 % maximum du montant du projet** (cofinancement indispensable), **dans la limite de 15 000 euros** par projet.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Suivre la procédure de dépôt de dossier décrite sur le site internet

La fondation Transdev dispose de correspondants locaux accompagnant les porteurs de projets afin de s'assurer de l'éligibilité du projet, puis d'apporter un soutien à l'élaboration du dossier de candidature.

Fondation Transdev :

<https://fondation.transdev.com/deposer-un-projet/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit être porté par une structure éligible au mécénat et ancrée dans les territoires desservis par les réseaux de transport dont l'entreprise est opérateur.

EN SAVOIR PLUS

 [CONSULTER LE SITE](#)

<https://fondation.transdev.com/deposer-un-projet/>

Proposer un projet !



MÉCÉNAT

 [RETOUR AU SOMMAIRE](#)

La fondation d'entreprise Michelin a pour objet de promouvoir et soutenir, en France ou à l'étranger, des projets dans six champs d'action :

- Les métiers pour le futur
- L'égalité des chances et l'inclusion
- Une vie et une alimentation saines
- Les mobilités durables
- La biodiversité et les forêts
- Les modèles sociaux collaboratifs
- La dynamique des territoires.

QUAND ?

Toute candidature doit être déposée **au minimum 2 mois avant la prochaine réunion des organes de décision** (les dates sont disponibles sur le site de la fondation Michelin).

MONTANT DE L'AIDE

Le financement se fait **sous la forme d'un don** et est encadré par une convention de mécénat.



COMMENT ET AUPRÈS DE QUI ?

Retrouver les critères d'éligibilité et la marche à suivre ici :

https://fondation.michelin.com/wp-content/uploads/2023/12/Note-traitement-demandes-de-don_dec-2023.pdf

Le dépôt de la demande de don se fait en version dématérialisée sur le site Internet de la Fondation :

<https://projets-fondation-michelin.optimytool.com/fr/>

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Statut juridique :

- Acteur associatif
- Acteur public
- Acteur privé

Thématique associée :

- Inclusion sociale & Accessibilité
- Santé & Bien-être
- Education & Culture
- Aménagement du territoire & Environnement

EN SAVOIR PLUS

 [CONSULTER LE SITE](#)

<https://fondation.michelin.com/proposer-un-projet/accueil>

LA MÉTHODOLOGIE DE PROJET

 [RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Pour vous accompagner dans la réflexion, la structuration et la mise en œuvre de votre projet plusieurs ressources vous sont proposer :

Les accompagnements méthodologiques

Ces accompagnements, dispensés par différentes structures des champs de la Promotion de la Santé, de l'ingénierie de projet et du Sport-Santé, et financés par des institutionnels, sont proposés aux porteurs de projets afin de les accompagner au mieux dans la structuration et la réalisation de leur projet Sport-Santé – de l'idée à l'évaluation, en passant par la réponse aux demandes de financements. Promotion Santé Occitanie / CD 31

[ACCÉDER AU GUIDE
D'ACCOMPAGNEMENT
Conseil départemental 31](#)

[ACCÉDER AUX
ACCOMPAGNEMENTS
Promotion santé Occitanie](#)

Un catalogue de formations

Si vous souhaitez monter en compétences



[CONSULTER LE CATALOGUE](#)